

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.



ALLEMAGNE. — Francfort, 13 mai.

Il n'est plus question d'un prétendu projet de mariage entre un prince de la maison de Saxe-Gotha-Cobourg et l'héritière présumptive du trône de la Grande-Bretagne. Mais les correspondances des Pays-Bas portent que le prince d'Orange se propose de se rendre avec son fils, âgé de plus de 20 ans, à Londres, pour assister aux fêtes occasionnées par la majorité de la princesse Victoire.

Le prince Léopold de Saxe-Cobourg ne doit pas paraître à la cour de Saint-James dans cette circonstance. On écrit en outre de La Haye que l'ambassadeur d'Angleterre près la cour des Pays-Bas prépare une fête très-brillante à laquelle doivent assister les membres de la famille royale. On en conclut que la meilleure intelligence règne entre les deux cours de Londres et La Haye, et l'on croit généralement que l'unique mode de solution de la question hollando-belge doit être le mariage de la princesse Victoire avec un prince de la maison royale des Pays-Bas.

(Correspondant de Hambourg du 9 mai.)

ANGLETERRE. — Londres, 12 mai.

C'est sir F. Burdett qui l'a emporté aux élections de Westminster. Il a obtenu 3460 suffrages, et son concurrent whig-radical, M. Leader, seulement 2874. Majorité en faveur de sir Burdett, 586. C'est une éclatante victoire pour les tories.

QUELQUES JOURS AVANT L'ÉLECTION DE SIR F. BURDETT.

Le sort du torisme dépend de l'issue de la bataille. Si elle lui est favorable, sa cause en sera prodigieusement avancée. Voici un culte dont il est impossible d'exagérer l'importance.

Le même journal disait mardi dernier :

« Au fond le combat se livre entre le parti radical et le parti tory. Si Westminster, jusqu'ici le boulevard des principes libéraux, proclame sir F. Burdett, le contre-coup en sera ressenti dans toute l'étendue des trois royaumes. »

De son côté le *Constitutionnel*, journal radical, contient à peu près le même langage :

« Il est bien certain, dit-il, que le résultat de la prochaine élection doit sérieusement affecter le parti radical dans un sens ou dans un autre ; la prospérité du pays, nous dirons plus, l'existence du gouvernement actuel y est intéressée. Si Westminster réélit sir F. Burdett, ce sera une preuve qu'une réaction s'est réellement opérée dans une localité qui depuis tant d'années a été un boulevard radical.

» Après de pareilles prédictions sur les effets du triomphe de sir F. Burdett, tout est dit sur l'impuissance de l'élection de Westminster. Reste maintenant à voir si ces effets seront lents ou instantanés. Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, c'est que la cause de la révolution a perdu beaucoup de terrain en Angleterre, où elle voulait s'implanter sous le nom de réforme. »

— On lit dans le *Morning-Post* :

» Parmi les conséquences heureuses du triomphe de Sir Francis Burdett, il ne faut pas perdre de vue l'influence que cet événement exercera sur l'opinion publique dans l'Europe entière. On sait que depuis quelque temps la politique de la France, de l'Autriche et de la Russie s'est exactement réglée sur la situation politique de la Grande-Bretagne. La France surtout a suivi attentivement tous les changemens qui s'opéraient chaque jour soit dans la masse de la nation, soit dans les deux chambres du parlement. Une tendance à la démocratie en Angleterre inspirait une hardiesse analogue aux agitations de Paris, et Louis-Philippe était faible ou fort, suivant que les conservateurs ou les radicaux avaient la prépondérance ici.

Pendant ces derniers temps, il a été très-difficile pour les étrangers d'apprécier le véritable caractère des événemens dans notre pays. Les parties semblaient se balancer si bien que chacun pouvait citer un triomphe remporté sur l'autre ; et si certains districts nommaient des candidats tories pour les représenter au parlement, d'autres nommaient des candidats whigs. Cependant une opinion plus rationnelle a gagné du terrain depuis quelque temps. La faiblesse du ministère sur la question espagnole équivalait presque à une défaite, et les succès de tant de candidats tories ont prouvé

que l'influence de la démocratie tombait de plus en plus. L'élection de sir F. Burdett est arrivée en temps opportun pour donner à cette opinion une base solide. Et de Paris à Saint-Petersbourg on saura que ce candidat conservateur l'a emporté sur son concurrent dans la forteresse même du radicalisme.

Du 15. — Un journal officiel publie des ordres du conseil du roi contenant des mesures de représailles contre le tarif des douanes portugais. L'un impose un droit de tonnage de neuf pences par tonneau sur tout navire portugais entrant dans un des ports du royaume-uni ; l'autre établit une augmentation d'un cinquième sur les droits que paient actuellement les produits du Portugal importés par navires portugais.

FRANCE. — Paris, 14 mai.

Les anciens ministres de Charles X, MM. de Polignac, de Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Rainville, sont rendus à la liberté par l'effet de l'amnistie. Quoique *non actuellement* dans les prisons de l'état, ils y sont judiciairement et légalement, puisque leur envoi à leur domicile n'est que provisoire par l'effet d'une simple mesure administrative. Il ne peut y avoir le moindre doute sur leur libération.

(Gazette de France.)

— Les journaux annoncent ce matin que l'on devait dire aujourd'hui la messe à l'église de St-Germain-l'Auxerrois. Aussi dès huit heures du matin une affluence considérable se pressait dans cette église. Un grand nombre d'agens de police ont été envoyés de ce côté ; mais jusqu'à présent la messe a été dite et la tranquillité publique n'a pas été troublée un seul moment.

Du 15. — On nous assure aujourd'hui que le *Moniteur* doit publier demain ou mercredi la nouvelle ordonnance qui étendra l'amnistie aux contumaces et aux évadés, et qui supprimera la surveillance de la police pour ceux qui sont déjà amnistiés. On dit que dans le rapport de M. le garde des sceaux, pour motiver cette ordonnance, le ministre annoncera que le gouvernement a cru pouvoir dispenser les amnistiés de la surveillance de la haute police par suite des rapports favorables qu'il a reçus sur les sentimens exprimés par les amnistiés à leur sortie de prison. (Corresp.)

— Un étalon chinois, nommé Koulikan, de la plus étrange espèce, vient d'arriver à Paris, sa taille est de trente-trois pouces ; il a 7 pieds de long ; la longueur de ses jambes est de neuf pouces, sa robe est tigrée ; il a une tête énorme, et il est doué d'une vitesse telle, malgré l'exigüité de ses jambes, que M. de Lalande, qui en est propriétaire, l'a engagé pour lutter avec nos plus célèbres coureurs aux prochaines courses du Champ-de-Mars. Tout Paris, assurément, voudra assister à ce spectacle.

Du 16. — Le *Moniteur* promulgue la loi portant qu'il sera fait un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1836.

— Les négociations ne paraissent pas abandonnées entre le ministère et M. Thiers, et ce dernier est, dit-on, à peu près décidé à accepter les propositions qui lui sont faites. M. Molé lui céderait le portefeuille des affaires étrangères et ne conserverait que la présidence. Le portefeuille de M. Martin (du Nord) serait donné à un partisan de M. Thiers, et le cabinet du 15 avril ainsi modifié et purgé de tout élément doctrinaire pourrait soutenir devant la chambre des députés toutes les attaques des doctrinaires.

— On écrit de Toulon :

« Nous avons reçu par le *Sphynx*, qui est arrivé aujourd'hui, des nouvelles d'Oran jusqu'au 5 mai. A cette époque l'armée expéditionnaire avait terminé ses préparatifs de départ, mais n'avait pas encore reçu l'ordre de se mettre en marche. Ce retard, qui contrarie beaucoup le général Bugeaud, a pour cause la lenteur que mettent les navires du commerce partis de Port-Vendres depuis long-tems, à apporter les mulets qu'ils ont embarqué. On les attend d'un instant à l'autre, et la campagne commencera immédiatement après leur arrivée. Le 1^{er} de ligne, le 1^{er} bataillon léger d'Afrique, un escadron de spahis réguliers et une demi-batterie de campagne formant la brigade du général Leydet, bivouaquent depuis plusieurs jours à Bridia.

En attendant le moment du départ de la division active, le général Bugeaud visite les forts et les camps et donne des bals. »

Voici ce qu'on lit dans une lettre d'Oran, sous la date du 4 :

« Les généraux Bugeaud et Brossard sont allés visiter les travaux de la route d'Oran à Mers-el-Kebir ; ils ont poussé jusqu'au fort, qu'ils ont inspecté, et se sont ensuite rendus à bord du bâtiment stationnaire. Ces officiers-généraux sont partis le lendemain matin pour le camp de Miserghin, accompagnés de Mustapha-Ismaël et de quelques-uns de ses cavaliers ; ils étaient de retour avant la nuit.

» La fête du roi a été brillante ; il y avait affluence de concurrents pour toutes les luttes ; c'est un bédouin qui a gagné le prix de la course aux chevaux. M. le général Bugeaud, qui n'oublie pas en Afrique les infortunes des ouvriers, a eu l'heureuse idée de donner dans son hôtel un bal par souscription au profit des ouvriers de Lyon. Il y avait foule, et la somme prélevée sur les plaisirs des danseurs sera assez importante.

» On répand les bruits les plus absurdes qu'on puisse imaginer : tantôt c'est Abd-el-Kader qui a attaqué Bouffarich avec une armée de 12,000 hommes, puis on fait attaquer le camp de la Tafna par ce même chef arabe. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'à voir l'impatience qu'éprouve le général Bugeaud, on peut dire que toutes les négociations avec l'émir sont rompues, et que la campagne prochaine sera longue et fatale à l'ennemi.

» La corvette la *Marne*, commandée par M. Barbier, capitaine de frégate, venant de Bone, et en dernier lieu d'Alger, a mouillé en rade cette nuit. Ce bâtiment doit coopérer à l'évacuation du camp de la Tafna, mesure désastreuse, et qui aura des résultats incalculables. »

— On écrit de la frontière d'Italie, 28 avril :

« Il a encore été question récemment de l'évacuation d'Ancone. S. S. voulait faire une demande formelle à cet effet, et le ministère français paraissait disposé à retirer ses troupes sous certaines conditions qui sont connues ; mais les rapports reçus des provinces ayant exprimé des inquiétudes sur l'état des esprits, on a préféré laisser les choses sur l'ancien pied. La guerre d'Espagne exerce une influence marquée sur les relations de l'Italie. Non seulement l'animosité des partis se prolonge, mais la confiance générale est ébranlée en outre par la situation fâcheuse du commerce. On a calculé que Gênes, Livourne et Marseille avaient perdu des millions par suite des fluctuations que la révolution d'Espagne et les conjonctures qui s'y rattachent, ont amené dans le taux de l'argent et des marchandises. D'après cela, on peut se faire une idée du dommage que toutes les villes en relations directes de commerce avec l'Espagne ont éprouvé dans ces dernières années. Un pareil état de choses ne saurait convenir à l'Angleterre, attendu que ses vastes relations commerciales doivent éprouver le contre-coup de tous les malheurs qui arrivent ailleurs. (*Gazette d'Augsb.*)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La marche de l'infant sur l'Ebre nous paraît probable ; on attendait l'agglomération des forces d'Espartero dans St.-Sébastien pour entreprendre l'expédition en Castille avec quelques chances de succès, cette agglomération laissant les forces christinos à plus de cinq jours de marche derrière celles de l'infant, qui se dirige sans doute en ligne droite sur la capitale.

— Une correspondance particulière du *Messenger* lui transmet le décret suivant, promulgué par les autorités insurgées de Tarragone et de Reuss :

Nous, etc., ordonnons.

1° La constitution de 1812, faite et promulguée à Cadix, est rétablie :

2° Le gouvernement de la reine est déclaré illégitime : il sera jugé (*JUGADO*) comme coupable de trahison à la patrie ;

3° Les biens nationaux appartenant aux couvens, aux fabriques des églises, aux confréries, les propriétés communales et autres seront distribués au peuple par égales portions.

4° Une junte gouvernementale de cinq individus est établie ; elle portera le nom de *Régence du royaume*, jusqu'à ce que, d'accord avec toutes les provinces, on puisse fixer le genre de gouvernement le plus en harmonie avec les besoins de la nation.

5° Les pouvoirs accordés aux députés aux cortès sont révoqués.

PAYS-BAS. — Bruxelles, 17 mai.

On lit dans l'*Union* :

« Ce n'était pas assez pour les Anglais, d'occuper St.-Sébastien et Bilbao, qui ne leur donne que le golfe de Gascogne et l'entrée du nord de l'Espagne. Depuis long-tems ils convoitaient la grande côte de la Méditerranée. On les a vus paraître plus d'une fois dans les ports des provinces de Murcie, de Valence, de Catalogne (comme Malaga, Tarragone, Alicante, Barcelone), toujours précédés de l'insurrection et de son sanglant cortège, pour y introduire leurs marchandises ou leur donnation qu'ils déguisent sous le nom de protection. Enfin, après beaucoup de tentatives signalées par autant de catastrophes révolutionnaires, dont l'Europe a

été témoin, les voilà descendus à Barcelone, pendant que la Catalogne entière est en feu, entre l'insurrection carliste maîtresse de l'intérieur, et l'anarchie de 93 proclamant la république à Reuss et dans d'autres villes du littoral.

Qu'a fait la France dans tous ses événements ? Quel a été son rôle en présence des derniers troubles de Barcelone ? Une proclamation de l'Ayuntamiento de Barcelone, en date du 5 mai, va nous l'apprendre ; elle dit entr'autres : « Le zèle des autorités civiles et militaires, leur énergie, l'attitude imposante de la milice citoyenne en général, la loyauté et la discipline admirable de la force armée, la coopération franche et décidée de la marine anglaise et de la marine française, et enfin l'instinct du bien et de la conservation qui finit toujours par s'élever au-dessus des combinaisons du moment, ont heureusement prévalu et ont fait disparaître devant nous la journée du 4 mai avec toutes ses horreurs. »

Une autre politique conseillerait à la France, si elle voulait exercer la part d'influence qui lui appartient justement dans la Péninsule, et si elle voulait l'indépendance du peuple espagnol, de faire cause commune avec ce brave et trop malheureux peuple pour chasser les Anglais de St.-Sébastien, de Barcelone, et, s'il était possible, de Gibraltar. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LUXEMBOURG, 20 mai.

Le ministre des finances, en Belgique, a arrêté que les gardes-forestiers particuliers doivent être munis de patentes. Déjà, dans une lettre de Neuf-Château, insérée dans ce journal le 29 avril dernier, l'on s'était plaint, avec raison, que des circulaires récentes faisaient preuve du zèle extraordinaire avec lequel M. d'Huart donnait à d'anciennes dispositions, un sens plus fiscal que celui que les gouvernements précédents y avaient attaché ; ce que nous venons de rapporter relativement aux gardes particuliers, en fournit une démonstration complète. Nous ajouterons que non seulement la rigueur fiscale serre la courroie aux gardes précités, mais même aux gardes-champêtres particuliers. Jamais, sous le régime du roi grand-duc, une fiscalité semblable n'a été exercée. Cependant, la loi en vertu de laquelle on exige ce droit, est la même que celle en vigueur depuis longues années avant la révolte. Il est évident, et les plus obstinés partisans de la glorieuse ne le nieront pas, qu'en battant monnaie sur le dos du peuple avec un balancier si rude, le gouvernement belge donne un démenti sévère à ses belles promesses ; de plus, en moissonnant si largement dans le champ du public, il montre au peuple qu'il le méprise.

— On écrit de Berlin, le 9 mai :

« Pour empêcher les évaluations exagérées d'actions de sociétés étrangères, le ministre de l'intérieur et de la police vient de rendre une ordonnance aux termes de laquelle les projets et les propositions de souscriptions, émanant de sociétés étrangères, ne pourront plus être propagés par les journaux et par d'autres moyens de publicité. Aucune entreprise particulière n'est désignée dans l'ordonnance. Toutefois, on prétend que la prohibition a été amenée par quelques tripotages sur des actions russes et belges. »

— On lit dans le *Journal de Liège* :

« Des ouvriers armuriers de la ville de Liège et des environs viennent d'être engagés pour aller à St.-Petersbourg et y former des ouvriers russes ; l'avance nécessaire leur est faite pour le voyage ; le prix de la journée est très-élevé, selon les capacités.

» Notre industrie fait une perte assez sensible par l'éloignement de ces ouvriers, qui vont, pour l'avenir, établir à l'étranger une concurrence contre notre commerce d'armes. »

— Le *Commerce* donne quelques détails curieux sur les finances de don Carlos :

« La guerre civile en Espagne, dit-il, est une guerre d'argent et de crédit, dans laquelle les forces respectives des partis doivent s'évaluer en espèces plus qu'en hommes et en armes : voilà pourquoi nous avons toujours pensé que la plus efficace des interventions eût été une intervention financière. Les amis de don Carlos le savent bien ; ils dépensent peu de sang mais beaucoup d'or pour sa cause ; ils enrôlent peu de recrues, mais ils font ou favorisent des emprunts. Voilà le secret de la puissance de ce chef de parti qui résiste seul à quatre gouvernements unis contre lui par un traité solennel. Les monarques, ses alliés, ont fait moins de démonstrations ; et, par le fait, ils l'ont mieux servi, sans encourir aucun des périls, aucune des chances de responsabilité qu'entraîne l'exécution d'un contrat diplomatique.

» En ce moment les affaires de don Carlos sont en bonne voie.

» Nous avons déjà fait connaître quelques-unes de ses campagnes financières et parlé des avantages qu'il a remportés sur ses ennemis. Un décret annulant l'emprunt Ouvrard a créé des bons du trésor, négociés à 50 p. cent, valeur nominale, en quantité indéfinie, et remboursables au pair quand Charles V sera établi à Madrid. L'émission de ces bons lui a déjà procuré des sommes consi-

dérables. Les cabinets, ses alliés, les prennent en échange des subsides qu'ils lui fournissent sans se compromettre, et lui font passer les fonds par trois maisons de commerce, de St-Petersbourg, d'Amsterdam et de Londres; toute cette diplomatie est conduite par un agent consulaire de la Russie. Une partie de ces bons est acceptée par quelques états de l'Italie, qui comptent bien se faire rembourser par l'Espagne. Ces opérations sont à peine secrètes, ainsi que les négociations diplomatiques. Don Carlos a envoyé auprès de presque toutes les cours des agens qui ont plus de crédit que ceux de la reine. M. d'Alcudia est notoirement accrédité à Vienne. »

— Nous lisons dans une lettre de M. l'abbé Moëns, le passage suivant qui se recommande, par la profondeur et la justesse de la pensée, aux partisans de la révolution belge :

« Au premier bruit de la révolution belge, les puissances signataires des traités de paix de 1814-1815, se hâtèrent d'envoyer leurs plénipotentiaires à Londres, afin, disaient-elles, de prendre en considération les motifs qui avaient fait soulever la Belgique.

» La Belgique est la clef de l'Europe; la révolution venait d'en prendre possession; il importait de l'amuser sur le terrain qu'elle avait envahi, afin de l'empêcher de faire irruption en Prusse et de là en Allemagne.

» Les puissances représentées à Londres ont-elles décidé la question de la légitimité ou de l'illégitimité de la révolution belge? Jamais; elles ont suivi le mouvement sans le ratifier. Ont-elles placé le prince Léopold sur le trône de la Belgique? Jamais; elles ont laissé à la révolution la faculté de faire choix de ce prince, afin que tout mouvement sortît de son propre sein. En un mot, les puissances ont suivi la révolution pas à pas; elles ne se sont pas opposées à ce qu'elle développât ses moyens; la conférence du Foreign-Office a fait des protocoles pour les soumettre à l'acceptation des deux parties contendantes. Nous défions le plus fin observateur de trouver autre chose au fond de la laborieuse diplomatie de 1830.

» Que résulte-il de la conduite tenue et invariablement suivie par la diplomatie? Il en résulte que la royauté de septembre n'a d'autre droit, n'a d'autres titres que ceux que la révolution lui a conférés; et ces titres ne peuvent pas survivre à la révolution. Donc, le prince Léopold ne peut pas invoquer en faveur de sa dynastie, l'œuvre de la diplomatie. »

— On écrit de Ruremonde, 14 mai :

« Notre ville vient d'être témoin d'un phénomène curieux et extrêmement rare dans l'histoire de la génération de l'espèce humaine. L'épouse du journalier Sniek, âgée de trente-six ans, et déjà mère de sept enfans venus à terme et fortement constitués, dont trois encore en vie, est accouchée dans la matinée d'hier de quatre enfans du sexe masculin, tous complètement développés et à terme; trois d'entre eux sont vigoureux et semblent promettre d'être robustes; le quatrième, plus délicat, est néanmoins très-vivace.

Le travail de l'accouchement s'est terminé par les seules ressources de la nature, avec une facilité et une promptitude réellement remarquables.

Les quatre nouveaux-nés ont été portés à l'église paroissiale dans l'après-dîner du même jour, pour y recevoir le baptême. MM. le bourgmestre, un des échevins, le procureur du roi et le colonel de la garde civique étaient les parrains. Les marraines ont été choisies parmi les dames des premières familles de la ville.

L'état de la mère et de ses quatre garçons est des plus satisfaisans. »

— On écrit de Cologne, le 2 mai :

« Ce matin, de 10 heures et demie à midi, nous avons été témoins d'un phénomène céleste, intéressant et rare. A une distance de 32 degrés environ du soleil, celui-ci restant au centre, s'est formé une espèce d'anneau complet, semblable à l'arc-en-ciel, mais avec des couleurs moins vives. Du côté du soleil était le rouge, venaient ensuite successivement et en sens contraire le jaune, le vert, le bleu, ce dernier se perdant dans une vapeur grise. La largeur de cet anneau, dont les bords étaient du reste à peu près effacés, équivalait au diamètre habituel du soleil. Quant au second cercle coloré et concentrique qu'on observe ordinairement dans les phénomènes de ce genre, il n'a point été remarqué. Mais, vers midi, un cercle plus petit et présentant les mêmes couleurs que le premier, s'est montré en dehors de celui-ci, dont il touchait la circonférence supérieure par un point seulement. »

Monsieur le Rédacteur,

Les dernières discussions dans notre chambre à Bruxelles, au sujet des digues de l'Escaut, ont mis en relief quelques faits qui méritent d'être spécialement signalés.

Cette chambre, que l'on se représente comme la quintessence

de l'esprit révolutionnaire, nous avait nécessairement accoutumés à voir à tout propos invectiver calomnieusement le roi Guillaume et son gouvernement. Elle semble vouloir revirer de bord. Des membres très-influens se sont évertués cette fois-ci à faire ressortir la loyauté et la générosité de ce monarque et de ses Hollandais. Toutes les digues belges de l'Escaut sont à la merci des Hollandais. Ils peuvent les détruire quand bon leur semble; mais ils ne font pas le mal pour le mal. Ils ont même méprisé sous ce rapport les provocations insensées des Belges. Voilà des vérités arrachées à la conscience des représentans. C'est dans sa foi inébranlable en la probité et en la loyauté du roi Guillaume que la chambre a résolu de dépenser là-bas de nouveaux millions dans lesquels, par parenthèse, nous Luxembourgeois avons l'avantage de supporter notre part.

Le traité du 25 avril, concernant ces travaux, a été blâmé par beaucoup de représentans comme attentatoire à l'honneur national, humilient, honteux pour le peuple belge, et comme une victoire remportée par le gouvernement Néerlandais, ce qui n'a pas empêché la chambre de s'y soumettre.

M. Nothomb a de nouveau insinué que le roi Guillaume n'est pas disposé à faire cesser le *statu quo*. Cependant il n'y a pas longtemps qu'il a soutenu à la chambre que le gouvernement belge avait dû faire des efforts pour se maintenir dans sa position, de laquelle le gouvernement Néerlandais cherche à le faire sortir. Or, avancer que le roi Guillaume fait des démarches pour terminer les débats, et dire ensuite qu'il ne fait pas de démarches à cet effet, c'est se constituer en contradiction, c'est peu logique.

Voudriez-vous avoir la bonté, M. le Rédacteur, etc.

P. S. Je remarque que l'*Echo* d'Arlon, après avoir parlé d'une affaire qu'il ne connaît pas, ou sur laquelle il cherche sciemment à tromper ses lecteurs, prétend que le roi Guillaume exerce un pouvoir tyrannique à Luxembourg. Un seul fait suffit pour démontrer la perfide absurdité d'une pareille assertion. Les Rédacteurs de l'*Echo*, comme toutes les personnes qui fréquentent la ville de Luxembourg, savent très-bien que des centaines d'individus qui, aux termes des lois en vigueur, même en Belgique, avaient, dans les malheureuses circonstances du tems, encouru la *peine de mort*, circulent ou vivent tranquillement dans cette ville, sans être inquiétés le moins du monde, tant qu'ils ne se mettent pas en hostilité ouverte avec les autorités. Nulle part les preuves de clémence et de magnanimité royale se manifestent aussi nombreuses, aussi éclatantes.

Y.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 11 mai, Antoine Erpelding; le 12, Hubert Maringer, Nicolas Spranck, Catherine Junck, et Henri Worresch; le 13, Jeannette Wagner, Anne-Catherine Heynen, et Pierre Alff; le 15, Marguerite Moll, Michel Frantzen, Madelaine Troupin, et Jean Beckerich; le 16, Adam Weber, et Jean-Baptiste-Constant Lietz; le 17, Thomas Kruchten.

Mariages : Le 18 mai, Henri Nicolas, ex-maréchaussée, avec Catherine Wemmer.

Décès : Le 14 mai, Marie-Marguerite Breithoff, épouse Nicolas Bauer, âgée de 33 ans, et Marie Odart, âgée de 15 ans; le 15, Jean-François Heynen, âgé d'un an et 4 mois; Jean-Adolphe Amberg, âgé de 8 mois, et Michel Luja, tisserand, âgé de 80 ans; le 17, Elisabeth Caspar, âgée de 9 ans et 6 mois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE DE MEUBLES.

MARDI, 23 mai 1837, à huit heures du matin et jours suivans, à la requête du sieur Nicolas WATHIER, relieur de livres, demeurant à Luxembourg, tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur de ses deux frères mineurs, il sera procédé à la vente publique, pour argent comptant, de divers meubles et effets mobiliers, consistant en tables, chaises, armoires, pendules, matelas, draps de lits, batterie de cuisine, diverses marchandises en fer blanc, épicerie, poterie, rayons et comptoir de boutique, etc., délaissés par défunts Barthélémy WATHIER et Agnès METZLER, vivans conjoints marchands, domiciliés en cette ville.

La vente aura lieu en la maison n° 71, rue des Capucins.

LANDMANN.

Vente publique d'immeubles.

Mardi, 23 mai 1837, à dix heures du matin, les héritiers de feu M^r. Dominique Reuter, en son vivant propriétaire-rentier à Luxembourg, vendront par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à plusieurs années de crédit et par le ministère du notaire Weber, d'Eich, toutes les pièces de terre et prairies, qui leur appartiennent, et sont situées sur le territoire de la commune de Steinsel, plus toutes leurs prairies, situées sur le territoire de Lintgen, ainsi que leur maison d'habitation, appelée Boewesch et couverte d'ardoises, avec grange, écuries et un grand jardin y attenant, et autres aisances en dépendant, située à Müllendorff.

Cette vente aura lieu à Müllendorff, en la maison sus-désignée.

VENTE DE MEUBLES.

LUNDI, 29 du courant, à neuf heures du matin et jours suivans il sera procédé, en la demeure de la veuve KREMER, au Grund, à la vente publique du mobilier délaissé par défunt son époux, sieur Georges KREMER, vivant boulanger audit lieu. MAJERUS, Notaire.

VENTE

DE CHEVAUX, VACHES ET INSTRUMENS D'AGRICULTURE, ETC.

Cette vente aura lieu à Berchem, au moulin dépendant de la faillite de M. SCHLOEDER, le mercredi, 24 du courant, à deux heures de relevée. MAJERUS, Notaire.

Vente de Plantes.

MERCREDI, 31 du courant, à deux heures de relevée, à l'hôpital militaire de Münster, au Grund, on vendra en détail une belle collection de plantes en pots. MAJERUS, Notaire.

VENTE CONSIDÉRABLE

de cordes de Bois

ET CORPS D'ARBRES.

L'administration communale de Mersch fera vendre publiquement, le MARDI, 23 MAI courant, et jours suivans, par le ministère du Notaire soussigné, environ 2500 cordes de bois façonnés, en bloc ou en détail, et environ 400 corps d'arbres, chênes et hêtres, propres à toute espèce de construction; le tout provenant des coupes ordinaires et extraordinaires des sections de Beringen et Moesdorff, et gissant au bois dit Oberbüsch, à la proximité dudit village de Beringen et de la grande route de Luxembourg à Diekirch.

Mersch, le 13 mai 1837.

J. F. SUTTOR, Not.

VENTE DE 6000 FAGOTS.

Le lundi, 22 mai 1837, M^r P. Schintgen, propriétaire à Crauthem, fera adjudger 6000 fagots dans son bois situé au lieu dit bey der Fambachs-Brück, près de la route de Bettembourg. SCHANUS, notaire à Hamm.

ADJUDICATION PUBLIQUE

D'UN

BEL ÉTABLISSEMENT DE BAINS

AVEC BAIGNOIRES, CHAUDIÈRES

et autres appartenances, et d'une prairie, situés à Clausen, faubourg de Luxembourg.

Le JEUDI, 25 mai courant 1837, vers deux heures de l'après-midi, à la requête de M^r Jacques Wittenauer, avocat à Luxembourg, en sa qualité de curateur à la succession vacante de défunt sieur Nicolas Schrobilgen, de son vivant restaurateur audit lieu, en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, séant au même lieu, en date du 25 avril dernier, enregistré, et en conformité de la loi du 12 juin 1816, il sera procédé devant M^r le juge-de-paix du canton de Luxembourg, et par le ministère du notaire soussigné, à ce commis par ledit jugement, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à crédit et sous des conditions très-avantageuses, de la terrasse inférieure du jardin Schrobilgen, avec les bâtimens des bains, baignoires et chaudières qui s'y trouvent, et avec la chambre et la cuisine de la maisonnette qui se trouve sur la même terrasse, les caves ayant issue sur icelle, ainsi que de la portion de la prairie y attachant, le tout provenant de ladite succession vacante, situé audit faubourg de Clausen.

La vente aura lieu au jardin de Mad. la veuve Schrobilgen, à Clausen.

Les amateurs qui désireraient avoir de plus amples renseignements de la consistance des biens et prendre connaissance des conditions de la vente, pourront s'adresser au notaire soussigné, ou à M. Wittenauer, susnommé. Luxembourg, le 8 mai 1837. LINCK, notaire.

VENTE PUBLIQUE

D'UNE BELLE ET VASTE

MAISON D'HABITATION,

SITUÉE A LUXEMBOURG,

Rue de la Congrégation, n° 508.

Cette MAISON, dépendant de la succession de feu M. Joseph-Pierre-François LECLERC, vivant avocat en cette ville, sera exposée en vente publique et adjugée sous des conditions très-favorables pour l'acquéreur, le MARDI, 23 mai prochain, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire soussigné, où les amateurs pourront prendre communication du cahier des charges et conditions de cette vente.

Luxembourg, le 17 avril 1837.

MAJERUS, not.

AVIS.

LUNDI, 22 mai 1837, monsieur Frédéric FRANÇOIS, propriétaire, domicilié à Mamer, vendra par le ministère du notaire soussigné, à cinq années de crédit, les prés ci-après spécifiés, situés sur le territoire de la commune de Bettembourg,

SAVOIR :

	bonniers.	perches.	aunes.
In Lowenstelgen.	1	23	60
Idem.	7	06	40
Idem.	7	06	70
In Scheleik	7	06	90
In der Hoehl.	7	64	40
Kautwinkel	4	13	90
Idem.	1	37	90
In Weiden.	7	18	00
Idem.	7	30	30

Les Foins et Regains à provenir desdits prés ont l'avantage d'être d'une qualité supérieure et d'une vente facile.

La vente sera faite vers les neuf heures du matin, au domicile du sieur Jean Kieffer, cabaretier à Bettembourg. CLAIRQUEMORT, Not.

A VENDRE HORS MAÏNS.

Un PETIT CORPS DE FERME, situé à une lieue de Luxembourg, composé de maison, grange, écuries, jardins, terres labourables et prairies, le tout d'une contenance d'environ 15 bonniers (45 journaux du pays).

En cas de non vente de cette manière d'ici au 1^{er} juin prochain, ce bien sera vendu par adjudication publique.

Les jour, heure et lieu de la mise aux enchères seront ultérieurement indiqué par les voies ordinaires.

S'adresser pour de plus amples renseignements au notaire soussigné. Luxembourg, le 5 mai 1837. MAJERUS, notaire.

VENTE DE POISSONS.

On peut avoir pendant toute l'année des POISSONS, chez BECKER, fils, à Clausen, tels que carpes, brochets, tanches, perches, etc.

Bekanntmachung.

Nach höherer Bestimmung sollen circa 1000 Centner Pferde-Heu und 100 Schock Stroh, an die Mindestfordernden, zur Einlieferung in die hiesigen Magazine überlassen werden.

Es ist hiezuo ein Termin auf Montag den 29. Mai c., Vormittags 10 Uhr angesetzt worden, und können die Vizitations-Bedingungen in dem diesseitigen Bureau eingesehen werden.

Luxemburg, den 16. Mai 1837.

Königliches Proviant-Amt,
F. St.,
gez. Adloff. Douffin.

Bekanntmachung.

Montag, den 22. Mai c., sollen im Tornaco-Keller, Pastorsstraße, von Morgens 9 Uhr ab, 267 Ohm weißer Moselwein, öffentlich an den Meist- und Bestbietenden, gegen baare Bezahlung verkauft werden.

Die Vizitations-Bedingungen können täglich von 8 bis 12 Uhr Vormittags, und von 2 bis 6 Uhr Nachmittags, im Bureau, Großstraße, am rothen Brunnen, eingesehen werden.

Luxemburg, den 11. Mai 1837.

Approvisionnement-Magazin-Rendantur,
F. St.,
gez. Adloff. Douffin.

Zu vermieten

Ein schönes Quartier, ohne meubliert, auf dem 1sten Stock, bei Herrn A. Gindorff, Neutporgasse, N° 2.

MERCURIALES. — 2° QUINZAINE DE MARS 1837.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASTIÈRE,	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment.....	6 86	0 00
Métail.....	6 14 1/2	0 00
Seigle.....	0 00	0 00
Orge.....	0 00	0 00
Avoine.....	2 29	0 00
Pois.....	0 00	0 00
Farine de froment.....	0 00	0 00
Farine de seigle.....	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été.....	0 00	0 00
Idem d'hiver.....	0 00	0 00
Beurre, la livre des P.-B.....	0 99	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.....	3 95	0 00
Paille, id. id.	2 40	0 00
Bois de hêtre, la corde.....	4 21 1/2	0 00
Id. de chêne.....	0 00	0 00